

LISTE DES DELIBERATIONS
22^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 09 novembre 2022

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 33 voix pour	<u>Approbation des procès-verbaux des 20^{ème} et 21^{ème} séances du Conseil Municipal</u> Le procès-verbal de la 20ème séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022. Le procès-verbal de la 21ème séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2022.
2	Décide sous 33 voix pour	<u>Retrait de la délibération « Décision modificative n°3 du Budget principal et du Budget annexe des Parcs de stationnement 2022 » du 26/09/2022</u> - de retirer la délibération du Conseil Municipal du 26/09/2022 : « décision modificative n°3 du Budget principal et du Budget annexe des Parcs de stationnement 2022 » - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
3	Décide sous 33 voix pour	<u>Décision modificative n°3 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement 2022</u> - D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	028	6068	011	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	47 214,82
D	F	288	611	011	12EN	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES PERISCOLAIRE	-173 285,00
D	F	024	65748	65	CAB	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	515,00
D	F	30	65748	65	MUSE	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 500,00
D	F	01	66111	66	11FI	INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	2 000,00
opérations réelles en dépenses de la section de fonctionnement :							-122 055,18
D	F	01	023	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	171 646,18
D	F	60	675	042	11FI	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	20 000,00
opérations d'ordre en dépenses de la section de fonctionnement :							191 646,18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :							69 591,00
R	F	01	74111	74	11FI	DOTATION FORFAITAIRE	52 258,00
R	F	01	741123	74	11FI	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	-1 621,00
R	F	322	75888	75	13SP	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	11 577,00
R	F	325	75888	75	13SP	AUTRES	7 377,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							69 591,00
D	I	551	13251	13	11FI	GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
D	I	01	1641	16	11FI	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO	-48 000,00
D	I	213	20421	204	12EN	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	430,00
D	I	028	21848	21	11FI	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	35 250,00
opérations réelles en dépenses de la section d'investissement :							32 680,00
D	I	512	21578	041	11FI	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	23 436,00
D	I	845	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 865,00
D	I	847	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	108,00
opérations d'ordre en dépenses de la section d'investissement :							26 409,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :							59 089,00
R	I	211	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 245,00
R	I	212	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	6 588,00
R	I	288	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	295,00
R	I	314	1311	13	MUSE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 916,00
R	I	314	1311	13	MUSE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	11 276,00
R	I	322	13151	13	13SP	GFP DE RATTACHEMENT	136 500,00
R	I	551	13151	13	11FI	GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
R	I	314	1321	13	MUSE	ETAT SUBVENTION /ACTIF NON AMORTISSABLE	6 750,00
R	I	551	1321	13	11FI	SUBV ETAT ECONOMIES D ENERGIE TRANSIT* ENERGETIQU	10 333,00
R	I	01	1345	13	22PE	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE PO	-13 399,00
R	I	020	1641	16	11FI	EMPRUNTS EN EUROS	-368 470,18
opérations réelles en recettes de la section d'investissement :							-158 966,18
R	I	512	1311	041	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 436,00
R	I	845	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	2 865,00
R	I	847	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	108,00
R	I	60	261	040	11FI	TITRES DE PARTICIPATION	20 000,00
R	I	01	021	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	171 646,18
opérations d'ordre en recettes de la section d'investissement :							218 055,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :							59 089,00

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	01	023	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-473,00
D	F	8225	678	042	11FI	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	473,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :							0,00
D	I	8224	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 240,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :							2 240,00
R	I	01	021	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-473,00
R	I	8224	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	2 240,00
R	I	8225	2762	040	11FI	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	473,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :							2 240,00

		<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération. 												
4	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Constitution du bureau de vote - Elections professionnelles 2022</u></p> <p>De désigner, conformément aux termes de l'article 9 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 sus cité les membres du bureau de vote comme suit :</p> <p>Président : Madame Carole DIDIOT, Secrétaire : Madame Christiane HECKEL.</p>												
5	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Participation à la protection sociale des agents – prolongation des contrats de santé et de prévoyance pour l'année 2023</u></p> <p>De prolonger le contrat actuel relatif aux risques « santé » et « prévoyance », conclu dans le cadre du groupement de contrat, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2022, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2023;</p> <p>De maintenir le niveau de participation de l'employeur au niveau actuel, pour le risque santé et pour la prévoyance ;</p> <p>D'approuver les avenants de prolongation qui fixent les nouveaux taux de cotisation et les garanties, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants et tous les documents s'y rapportant, conclus pour assurer une protection sociale complémentaire des agents durant l'année 2023;</p> <p>De fixer la date d'effet de ces décisions au 1er janvier 2023;</p> <p>D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.</p>												
6	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Projet de sensibilisation au Handicap 2022 – Des Regards Différents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder, au titre du projet de sensibilisation au Handicap 2022, les subventions suivantes : <table border="1"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATION</th> <th>Subvention attribuée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ABYSS</td> <td>1 200 €</td> </tr> <tr> <td>Comité Départemental du Sport Adapté Moselle</td> <td>3 533 €</td> </tr> <tr> <td>IME</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>ESAT</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>5733 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les crédits sont disponibles au budget primitif 2022, sur la ligne « Santé-Regards Différents » au chapitre 65, rubrique 425, article 65748.</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes, - d'autoriser le Maire à signer la convention avec le FIFH et de verser le montant forfaitaire de 7 107 € à l'association FIFH. 	ASSOCIATION	Subvention attribuée	ABYSS	1 200 €	Comité Départemental du Sport Adapté Moselle	3 533 €	IME	500 €	ESAT	500 €	TOTAL	5733 €
ASSOCIATION	Subvention attribuée													
ABYSS	1 200 €													
Comité Départemental du Sport Adapté Moselle	3 533 €													
IME	500 €													
ESAT	500 €													
TOTAL	5733 €													
7	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Signature de la Convention Territoriale Globale</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et ses éventuels avenants pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.</p>												
8	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Contrat de Ville – versement de subventions 2022 - 2^{ème} programmation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer les subventions suivantes : 												

➤ **Mission Locale**

- C'est dans la boîte : 3 247 €

TOTAL : 3 247 €

➤ **Association Riv'Droite**

- Fête de Noël écocitoyenne : 950 €

TOTAL : 950 €

TOTAL GENERAL : 4 197 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

9

**Décide
sous 33
voix pour**

Marché de Noël 2022

De valider les dates et le périmètre du Marché de Noël 2022.

10

**Décide
sous 33
voix pour**

Délibération rectificative suite à une erreur matérielle sur la délibération relative à la modification des tarifs du Conservatoire

De rectifier l'erreur matérielle de la délibération relative à la modification des tarifs du Conservatoire en supprimant la formule « Les sommes seront arrondies à l'euro le plus proche ».

11

**Décide
sous 33
voix pour**

Attribution de subventions - Ticket Sport Culture

d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT
ADAL	Peinture	104 €
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	208 €
Ass Tennis	Tennis	727 €
ASSA	Athlétisme	1 908 €
Asso Basket	Basket	641 €
Asso Gymnastique	Gymnastique	1 509 €
Ass Lutte	Lutte	173 €
Badminton	Badminton	2 310 €
Boxing Club	Boxe anglaise	433 €
Club BB15003	Maquettes	190 €
Cercle d'Echecs	Echecs	1 267 €
Cercle de Billard	Billard	208 €
Cercle d'Escrime	Escrime	381 €
Cercle Nautique	Natation	364 €
Foyer culturel	Danse, informatique...	3 890 €
Sarreguemines Handball	Handball	658 €
Judo Club	Judo	990 €
Karaté Club	Karaté	100 €
Kick Contact	Boxe thaï	312 €
Perche Soleil	Pêche	779 €

Rowing Kayak Club	Kayak	260 €
Espoir Sarreguemines Rugby	Rugby	130 €
Sarreguemines Football Club	Football	572 €
Sarreguemines Jump	Equitation	346 €
Sprinter Club	Cyclisme	312 €
Taekwondo	Taekwondo	100 €
Ass Tennis de Table	Tennis de Table	1 128 €
TOTAL GENERAL		20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

12	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Concession pour la gestion de la chambre funéraire - choix du délégataire</u></p> <p>ARTICLE 1^{er} : de déléguer à la société P.F. BACKES, l'exploitation du funérarium, rue des Bosquets, pour une durée de 5 ans</p> <p>ARTICLE 2 : d'approuver le projet de contrat de concession</p> <p>ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec cette société et les actes afférents.</p>
13	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Concession pour la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch - choix du délégataire</u></p> <p>- d'approuver le projet de contrat et ses annexes</p> <p>- d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec <i>L'Espoir aéronautique de Sarreguemines</i> association de droit local, conformément aux exigences du cahier des charges.</p>
14	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie publique - choix du délégataire</u></p> <p>- de déléguer à la Société INDIGO INFRA/INDIGO PARK l'exploitation du stationnement payant sur voirie publique pour une durée de 2 ans, soit du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2024,</p> <p>- d'approuver le projet de contrat de concession</p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession de service public à intervenir avec INDIGO INFRA/INDIGO PARK</p>
15	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Avenant n°7 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin</u></p> <p>- d'approuver la nouvelle grille tarifaire permettant d'offrir la gratuité des deux premières heures de stationnement aux usagers des parcs de stationnement du Carré Louvain et du Moulin pour la période du 25 novembre 2022 au 31 décembre 2022,</p> <p>- d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 7 à la convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin.</p>
16	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Convention avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Sarreguemines en vue de la cession du véhicule DELAHAYE</u></p> <p>- d'approuver, au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Sarreguemines, la cession à l'euro symbolique du véhicule DELAHAYE immatriculé 473Z57 et enregistré au patrimoine de la collectivité sous le numéro d'inventaire 000254</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.</p>

17	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle pour assurer les missions de la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de conventionner jusqu'au 31 décembre 2025 avec le Centre de Gestion de la Moselle pour assurer les missions de la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférente ainsi que toutes pièces ou tous documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.
18	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Cession d'une parcelle communale cadastrée section 69 n°124(2) à la société LUBATEX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder le terrain cadastré Section 69, n° 124(2) d'une superficie de 1182m², au prix de 1182€ à la société LUBATEX implantée 30, rue des Frères Rémy à Sarreguemines - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère
19		<p><u>Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section 50 n°288 à M. Edouard WEBER</u></p> <p>Point ajourné</p>
20		<p><u>Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section 50 n°288 à M. Jean-Paul BICHLER</u></p> <p>Point ajourné</p>
21	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Lancement d'une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste 4A rue Poincaré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste prévue par les articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales pour la parcelle susvisée. - d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes rendus nécessaires pour le lancement de cette procédure.
22	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Etat des prévisions des coupes 2023 et état d'assiette des coupes 2024. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2023 en forêt communale</u></p> <p>1) Etat des prévisions des coupes 2023 et état d'assiette des coupes 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2023. <ul style="list-style-type: none"> • Coupe parcelles 4i, 13i, 15i, 16i, 25j <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture). - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie) <ul style="list-style-type: none"> - Les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché. - Bois de chauffage non façonné : <ul style="list-style-type: none"> - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes. - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère. • Coupe parcelles diverses : Coupe hêtres déperissants <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 141 355 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 comme suit :
 - dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 605 – exploitation et débardage = 127 355 € HT
 - dépenses : Chap 011 – Rub 8330 Art 6282 – frais de gardiennage = 14 000 € HT
 - recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes = 190 090 € HT
- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2024 des parcelles **1i et 13i** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 060 m³,
- 2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2023 en forêt communale.**
- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2023 pour un montant de 36 380 € HT :
 - Investissement : 28 840 €
 - Fonctionnement : 7 540 €
- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 comme suit :
 - Chap 023 – Rub. 8330 Art 2128 - 23FO (Investissement) = 28 840 € HT
 - Chap 011 – Rub. 8330 Art 61528 - 23FO (Fonctionnement) = 7 540 € HT
- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :
 - pour les tonnages transportés : 1,00€ par m³ et par kilomètre.
 - pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m² et par mois

23	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de virements de crédits - d'acceptation d'indemnités de sinistres - d'utilisation de crédits pour dépenses imprévues sur le budget annexe des parcs de stationnement - de renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain - d'une demande de renouvellement d'adhésion
24		<p><u>Divers</u></p> <p><i>Néant</i></p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
 Maire de Sarreguemines
 1^{ER} Vice-Président de la Communauté
 d'Agglomération Sarreguemines Confluences
 Conseiller Régional

